

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance 30 avril 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le trente avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic.

Absents excusés : M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par M. Nicolas Toudic, Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Samuel Guigo.

Terrains communaux : Echange de parcelles (installation bassin de rétention Rue de Bourienne)

M. Le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement de la Rue de Bourienne, il est envisagé l'implantation d'un bassin de rétention afin de capter les eaux pluviales depuis le haut de cette rue. Pour la réalisation de cet ouvrage, il est envisagé d'échanger la parcelle communale cadastrée ZC 22 d'une contenance de 240m² contre une surface équivalente de la parcelle ZC 53 appartenant à M. Julien Le Potier. Les frais liés au bornage ainsi que les frais notariés seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité :

- donnent leur accord pour cet échange
- acceptent la prise en charge des frais en lien avec cet échange
- autorisent M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 14 mai 2025



UZEL, le 14 mai 2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

